

Madame,  
Monsieur,

Couthuin, le 29 octobre 2019.

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le mercredi 6 novembre 2019 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

**ORDRE DU JOUR :**

**En séance publique :**

1. Deuxième modification budgétaire communale, services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2019.
2. Fixation du taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2020.
3. Règlement établissant une taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des immondices.
4. Règlement établissant une taxe communale pour la vente des sacs poubelles.
5. Règlement établissant une redevance sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 – Décision.
6. Budget de la Fabrique d'église de Héron pour l'exercice 2019.
7. Budget de la Fabrique d'église de Héron pour l'exercice 2020.
8. Deuxième modification budgétaire de la Fabrique d'église de Waret-l'Evêque pour l'exercice 2019.
9. Octroi de subvention aux comités scolaires pour l'exercice 2019.
10. Octroi d'une subvention à différents clubs sportifs de la commune pour l'exercice 2019.
11. Octroi d'une subvention à différentes associations de la commune pour l'exercice 2019.
12. Octroi d'une subvention à un groupement de jeunesse de la commune pour l'exercice 2019.
13. Réseau de lecture publique Burdinale-Mehaigne – Approbation de la convention à passer avec les communes de Wanze, Burdinne et Braives.
14. Convention à passer entre la Commune de Héron et l'ASBL « GYMSANA » relativement à l'organisation d'activités pour les aînés – Approbation.

**A huis clos :**

15. Ratification de la désignation de Madame RIDELLE Isabelle en qualité de Directrice stagiaire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019.
16. Désignation du représentant de la commune au « GAL Burdinale-Mehaigne ».

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

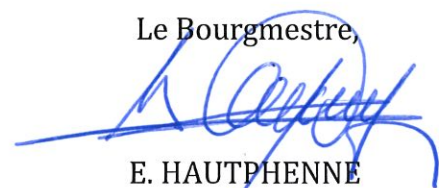
La Directrice générale,



C. BOLLY



Le Bourgmestre,



E. HAUTPHENNE

**En annexe :** un exemplaire de la deuxième modification budgétaire, services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2019.